

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 8 JUILLET 2024, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Denis Bourgault.

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2024-118

---

## REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10-06-2024, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de juin 2024
8. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
9. Règlement d'emprunt 16-2024 Régie GEANT - Acquisition de terrains
10. Adoption du règlement numéro 609-2024 - Déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.
11. Adoption du règlement 610-2024 modifiant le règlement S.Q.-04-06 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec
12. Adjudication du contrat Réfection du sentier Mask8atik8iche
13. Vente du terrain lot # 6 639 211 à M.C.T. Pneus Inc.
14. Dossier 445649 et 445654 CPTAQ (Passerelle) - Renonciation d'opposition à la demande d'autorisation du Parc régional des Grandes-Rivières
15. Embauches
16. Correspondance
17. Rapport des élus
18. Questions du public
19. Varia
20. Prochaine assemblée publique le 12 août 2024
21. Levée de l'assemblée

---

## DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-119

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10-06-2024, AVEC  
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 juin 2024, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 juin 2024, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

2024-120

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Festival des loups au volant Souper VIP	100 \$
La Maison Colombe-Veilleux Omnium Joan Pelchat	50 \$
Voyages MUNDO Festival ÉQUILIBRE	1000 \$
Grands Jardins de Normandin Exposition de voitures antiques et sport modifiées	Valeur d'environ 150 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-121

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE  
JUIN 2024 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de juin 2024 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juin 2024 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juin 2024, pour un montant de 771 521.60 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 06-2024

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-122

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2024-06-06	B.R. Asphalte Inc.	Travaux d'asphalte Avenue du Rocher	41 181.29 \$
2024-06-10	Fernand Boilard Inc.	Projet Carré Marie-Brassard	183 280.44 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-123

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 16-2024 RÉGIE  
GEANT - ACQUISITION DE TERRAINS :

CONSIDÉRANT QUE, les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale GEANT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Maria-Chapdelaine participe uniquement à l'objet de la Régie visant l'établissement, l'exploitation et l'administration d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle caserne située à Normandin est désuète et que des espaces de bureaux et d'entreposage supplémentaires sont nécessaires pour que la Régie exerce les activités relatives à l'ensemble de ses objets et à son administration générale; et qu'il y a donc lieu de construire un bâtiment comportant une caserne, des espaces d'entreposage et de bureaux;

CONSIDÉRANT QU'en vue de cette construction, il est nécessaire pour la Régie d'acquérir deux terrains et de retenir des services professionnels aux fins d'évaluer la nature du terrain et de procéder à cette acquisition;

CONSIDÉRANT QUE, pour poursuivre la procédure du MAMH, les municipalités et la MRC doivent approuver le règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil municipal de Normandin approuve l'adoption du règlement d'emprunt No 16-2024 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 175 000 \$ pour l'acquisition de terrains

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-124

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 609-2024 - DÉTERMINANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION AINSI QUE LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES LES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS. :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 609-2024 Déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-125

ADOPTION DU RÈGLEMENT 610-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT S.Q.-04-06 CONCERNANT LES SYSTÈME D'ALARME ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro S.Q.-04-06 (suite numérique 610-2024) concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-126

ADJUDICATION DU CONTRAT RÉFECTION  
DU SENTIER MASK8ÀTIK8ICHE :

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) nous confirme l'octroie d'une subvention de l'ordre de 63 927 \$ pour la mise à niveau du sentier Mask8àtik8iche;

CONSIDÉRANT la soumission de Borealx reçue le 26 juin 2024 et que celle-ci est conforme;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE la Ville de Normandin octroie le contrat de gré à gré au montant de 92 690 \$ plus taxes, pour la réfection du sentier Mask8àtik8iche par l'entreprise Borealx, tel que mentionné dans la soumission déposée le 26 juin 2024;

QUE monsieur Éric Bhérer, directeur du service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-127

VENTE DU TERRAIN LOT # 6 639 211 À M.C.T.  
PNEUS INC. :

CONSIDÉRANT l'intention d'achat signé, reçu par M.C.T. Pneus Inc. signifiant sa volonté d'acquérir le terrain appartenant à la Ville portant le numéro de lot 6 639 211, cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin procède à la vente du terrain portant le numéro de lot 6 639 211, cadastre du Québec, en faveur de M.C.T. Pneus Inc., d'une superficie de 160.7 mètres carrés, au prix 16.15 \$/m<sup>2</sup> pour un total de 3 431.55 \$ incluant les taxes applicables et les frais d'administration de 15 %;

QUE les frais de notaire seront assumés par l'acheteur;

QUE M. Jean Morency, maire, et monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la vente de ce terrain pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-128

DOSSIER 445649 ET 445654 CPTAQ  
(PASSERELLE) - RENONCIATION  
D'OPPOSITION À LA DEMANDE  
D'AUTORISATION DU PARC RÉGIONAL DES  
GRANDES-RIVIÈRES :

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean projette l'implantation d'une passerelle pour motoneige/VTT surplombant la rivière Ashuapmushuan;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture n'aura pas d'impact sur le développement des activités agricoles ni sur l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra une utilisation propice du milieu en cause et sa mise en valeur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait déjà donné son appui par la résolution 2024-28.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Normandin renonce à son opposition à l'égard des dossiers 445649 et 445654 CPTAQ du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean, visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'établissement d'une passerelle, sur le lot 4 594 674, du cadastre du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-129

EMBAUCHES :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers à la Ville de Normandin pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emplois mentionné ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

NOM	POSTE	DÉBUT
Anna Potvin	Préposée aux restaurants	2024-06-25
Isabelle Audet	Préposée aux restaurants	2024-06-25
Renaud Allard	Journalier aux travaux publics	2024-07-22

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

---

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

---

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

VARIA :

Aucun varia.

---

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 12  
AOÛT 2024 :

---

2024-130

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 28.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Jean Morency, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier